

=====
Téléphone 03 85 50 81 17

Email : mairie.mazille71@orange.fr
=====

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
En date du 7 mars 2022 à 18 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Fabrice GAUTHIER, Irène CONFESSON TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA, Jean-Paul ROUGEOT et Laurent WOOG.

Excusés : Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE et Marie-Pierre PORTE.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Jean-François FICHET

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ventilation en cours de séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 décembre est adopté, à l'unanimité des personnes présentes le 7 décembre 2021.

2- CONCESSION HOMMAGE

Monsieur le Maire reprend l'historique de la donation de la Maison Lapalus qui a été acceptée lors du conseil municipal du 7 décembre 2021.

Il propose au conseil municipal que soit accordé au donateur deux concessions d'hommage pour sa famille.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et demande à M. le Maire de faire réaliser tous les documents nécessaires.

3 - BUDGETS COMMUNE et ASSAINISSEMENT : Comptes Administratifs 2021

Monsieur le Maire présente avec clarté et précision, en les commentant, les comptes de la commune pour l'année 2021, qui font apparaître :

- le transfert du solde du budget du CCAS dans le budget communal suite à la demande de sa suppression par la Préfecture. Ce transfert prévu en 2021 est réalisé en 2022.

- la fin du remboursement en 2021 des prêts contractés en 2005, pour un montant de 72.000€

Pour le budget COMMUNE, les comptes 2021 font apparaître :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	25 667.00	280 988.90	306 655.90
Dépenses exercice N	71 642.82	228 757.15	300 399.97
Résultat de l'exercice (1-2)	-45 975.82	52 231.75	6 255.93
Résultat antérieur	73 911.31	174 157.96	248 069.27

Solde d'exécution (I + II)	27 935.49	226 389.71	254 325.20
Restes à réaliser Recettes N - CCAS 2019	0.00	729.79	729.79
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	729.79	729.79
Résultat d'ensemble (A + B)	27 935.49	227 119.50	255 054.99

Les comptes du budget ASSAINISSEMENT font apparaître :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	12 709.62	22 021.31	34 730.93
Dépenses exercice N	3 620.03	12 960.85	16 580.88
Résultat de l'exercice (1-2)	9 089.59	9 060.46	18 150.05
Résultat antérieur	45 727.49	90 504.18	136 231.67
Solde d'exécution (I + II)	54 817.08	99 564.64	154 381.72
Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser Dépenses N	0.00	0.00	0.00
Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0.00	0.00	0.00
Résultat d'ensemble (A + B)	54 817.08	99 564.64	154 381.72

A l'unanimité et hors la présence du Maire, le conseil municipal adopte les comptes administratifs de l'année 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et résumés dans les tableaux ci-dessus.

4- AFFECTATION DES RESULTATS

Budget Communal :

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001			27 935.49
Restes à réaliser			0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			227 119.50
Restes à réaliser		0.00	0.00

Budget Assainissement :

	Investissement	Dépenses	Recettes
Résult. Investissement repris compte 001		0.00	54 817.08
Restes à réaliser		0.00	0.00
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068			0.00
	Fonctionnement		
Résultat fonctionnement repris compte 002			99 564.64
Restes à réaliser		0.00	0.00

A l'unanimité, le Conseil adopte l'affectation des résultats de l'année 2021 et leur report au budget 2022 tels que figurant aux tableaux ci-dessus.

5- VOTE DES BUDGETS 2022 COMMUNE et ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil adopte les budgets pour l'année 2022 tels que figurant dans le tableau ci-dessous :

Budget Communal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	423 862,50	423 862,50
Investissement	186 607,99	186 607,99

Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	116 954,64	116 954,64
Investissement	67 527,08	67 527,08

6- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et vote :

- foncier bâti 27,89 %
- foncier non bâti 25,99 %

7- DECORATIONS DE NOEL

Un point sur les besoins et le coût des décorations de Noël va être fait par les conseillers municipaux. Il s'agirait d'anticiper ces achats afin de bénéficier des promotions saisonnières.

8- COMMISSION TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE

Afin que l'ensemble des conseillers municipaux puisse découvrir les bâtiments récemment donnés à la commune, une réunion est programmée le vendredi 1^{er} avril à 18 heures. Il faudra ensuite démarrer le montage du projet de création de la nouvelle mairie.

9-ADHESION PLATE FORME NUMERIQUE

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques BFC. Notre commune comptant moins de 500 habitants, le coût serait de zéro euros pour la commune et permettrait de mettre en ligne les marchés publics supérieurs à 40.000 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette adhésion et désigne Monsieur le Maire en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

10- ELECTION PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES - TOURS DE GARDES

Les prochaines élections auront lieu aux dates suivantes :

Elections Présidentielles : Dimanche 10 et 24 avril

Elections Législatives : Dimanche 12 et 19 juin

11- QUESTIONS DIVERSES :

Maison Lescarmeur

Cette maison située Pré du Pont, est en cours d'acquisition par une jeune famille.

SIRTOM – Bacs jaunes

Suite au changement récent des consignes de tri, il est demandé de modifier la capacité des bacs de regroupement jaunes dans certains secteurs, ainsi que leur système d'ouverture. Les délégués aborderont ces sujets lors de la prochaine réunion du Sirtom.

Recensement INSEE 2022

La campagne de recensement quinquennale initialement prévue en 2021 s'est déroulée du 20 janvier au 19 février 2022. Malgré plusieurs relances, il n'a pas été possible de recenser l'ensemble de la population. Le conseil regrette que certains foyers n'aient pas jugé bon de répondre sur internet ni de retourner leurs questionnaires papier et espère que ces non-réponses n'impacteront pas les ressources communales. En effet, les dotations versées par l'Etat pour le fonctionnement des collectivités s'appuient sur les chiffres issus des recensements.

Chemin Vers le Bois

La commission Voirie et M. le Maire iront voir sur place.

- Autres points :
- *caniveau à nettoyer chemin des Perrières,*
- *poteau pour le Très Haut Débit vers le Vegny,*
- *les stationnements gênants dans le Bourg,*
- *infos sur Champrouge (Christian Gayral)*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 10.

Le 10 mars 2022,
Le Maire, Jean-Marc CHEVALIER

